

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2205

présenté par
M. Cherpion et M. Viry
à l'amendement n° 2091 de M. Maillard

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'annualiser la clause de revoyure. En l'état actuel du dispositif, il existe un véritable risque de décrochage des droits.